L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 1ER NOVEMBRE.

La Dernière Duperie Municipale.

En dépit des préoccupations électorales, l'ordonnance passée par le Conseil des administrateurs, dans sa séance de mercredi dernier, est le sujet de toutes les conversations dans les cercles financiers de la ville, et partout on arrive à la même conclusion : c'est une aubaine qu'on a voulu se ménager à la fin d'un terme officiel dont l'exercice n'aura fait qu'ajouter considérablement à la dette municipale, sans avoir donné à la municipalité pour un cent d'amélioration réelle en dehors des frais de son entretien général. Nous avons déjà exposé dans tous ses détails la combinaison faite avec la Banque d'Epargnes de la Louisiane. Ceux qui sont versés dans les opérations de finance ont compris d'eux mêmes ce qu'il y avait d'insolite dans cette combinaison uniquement conçue en faveur d'un établissement banquier de troisième ordre, et contre les intérêts de la cité ; mais la partie la plus saillante est la spéculation même fondée sur le rachat au pair d'un papier de crédit ou de certificats de dette cotés sur le marché à une perte de 35, 40 et 45 pour cent. Qui pouvait prévoir cette opération qu'on traite en beaucoup d'endroits de manœuvre frauduleuse ? Les malheureux employés et travailleurs qui, par besoin d'argent, ont vendu à la hâte leurs certificats d'allocation pour payer leurs loyers ou acheter du pain pour leurs familles, étaient-ils informés, qu'à telle époque, ces mêmes certificats seraient payés au prix de leur valeur nominale ? Les détenteurs de ces mêmes certificats, qui ont accepté le bill de conversion et qui les ont échangés contre les bons de la ville, en jugeaient-ils ainsi ? Bien évidemment non, car s'ils l'eussent su, les premiers ne les eussent pas vendus à un prix ridicule, et les seconds eussent préféré le remboursement immédiat et au pair à la conversion.

Ce qu'il y a de plus fort c'est que le Conseil a voulu s'excuser justement par ce qui le condamne. Maladresse insigne et à laquelle nous étions loin de nous attendre de la part d'hommes qui avaient ménagé cette affaire de longue main ! Voulant montrer, sans doute, que le bill de conversion n'avait pas été accepté favorablement par la communauté, le maire a demandé à l'administrateur des Comptes publics, si tant le monde l'avait pas été admis à profiter également de l'avantage de la conversion ; ce à quoi M. Shaw s'est empressé de répondre affirmativement. Et sur la question de savoir à combien s'était élevée cette conversion, le même M. Shaw a répondu : "à un peu plus de $900,000." Ces deux questions et ces deux réponses dévèlent toute l'affaire et la mettent à nu.

Où voit par là, en effet, que le bill de conversion avait dû parfaitement accepté puisque par ce moyen il était rentré au trésor plus de $900,000 en certificats de dette. Et s'il n'en est pas rentré davantage c'est que le reste avait été acquis par les spéculateurs qui, informés du projet d'ordonnance, ont préféré en remboursement intégral à la rente offerte par la ville à un intérêt de 5 pour cent par an.

Malutenant quels étaient ces spéculateurs ? Les hommes de la Banque d'Epargne très probablement, car qui pouvait être mieux informés, qu'un du projet d'ordonnance voté dans la séance de mercredi dernier ? Nous pouvons donc dire hardiment que ce sont les hommes de cette banque et leurs amis qui en accaparant de malheureux papier de crédit municipal ont fait échouer le bill de conversion.

On peut juger du bénéfice de leur opération par le montant du papier à liquider. Sur 30 juin dernier, l'émission des certificats d'allocation s'élevait à une somme de $1,022,500. Il s'en est payé bien peu depuis, et nous voyons qu'aujourd'hui les émissions totales atteignent le chiffre énorme de $1,300,000. C'est du moins la somme que la banque d'épargnes offre de prêter à la ville pour faire rentrer et éteindre son papier de crédit. Cette spéculation porte donc sur une somme de $300,000 dont il faut prendre le 40 pour cent sur l'avoir le premier bénéfice de la [illegible] somme enlevée aux malheureux travailleurs et employés dont nous parlons plus haut.

Il est vrai que cette somme de $300,000, si elle eut été convertie, eut coûté à la ville un intérêt de 8 pour cent, mais n'intéressant la conversion, la ville ne paraissait pas intérêt, et peut-être n'en eut-elle pas payé car, comme il était dit dans le bill de conversion que les détenteurs de certificats pourraient opter entre ce remboursement de liquidation et le remboursement graduel par séries, il est possible que la plupart d'entre eux, peut soucieux d'être remboursés eussent attendu ce remboursement avec patience. L'ordonnance, passée mercredi dernier, force maintenant à prévement que rentrera à la ville au intérêt de 5 pour cent et une commission de 1 pour cent en faveur de la Banque sur toutes les sommes prêtées ou avancées par elle.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit sur les garanties réservées à la banque, garanties énormes et mêmes illégales, comme l'hypothèque sur les marchés de la ville, engagés pour le payement de la première somme de $300,000 aussitôt que la banque sera devenue créancière de ces montant.

Nous ne reviendrons pas non plus sur ces anomalies d'autre affaire dont nous avons parlé en détail, dans des articles précédents. Seulement nous ajouterons pour être exact que la durée de l'agence fiscale, confiée à la Banque d'Epargnes, a été réduite de deux ans et que cette agence cessera le 26 octobre 1877 au lieu du 26 octobre 1882.

Mais cette réduction de temps est de peu d'importance dès le moment que la Banque d'Epargnes monopolise le contrôle de toutes les affaires financières de la ville, avec la prétention d'en opérer la liquidation générale. Par l'agence fiscale dont elle est chargée, toutes les sommes dues à la ville et que la ville reçoit doivent entrer dans le caveau de la Banque et, par diverses ordonnances du Conseil, elle négocie l'emprunt de $10,000,000 en Angleterre et acquiert une hypothèque sur un de nos plus certains et plus importants revenus, le revenu des marchés.

Cette Banque d'Epargnes, qui vient de nous offrir seulement et qui n'a annoncé au monde qu'un capital si faible que ses frais de façade et de voute en ont absorbé la moitié, se pose donc comme une institution pyramidale et consacrée par le temps. Mais ses pieds sont d'argile et son sol est mouvable. Nous verrons bientôt si cette nouvelle construction pourra tenir devant un nouveau Conseil et une nouvelle justice. Nous ne pouvons rien préciser encore, mais il nous semble que l'ordonnance de mercredi, si précipitamment signée par le maire, ne sera jamais suivie d'exécution et que le jeune colosse financier de la rue du Camp n'en profitera pas.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

La conclusion du nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre est prochaine.

Les principaux conseillers de S.M. Britannique sont favorables au traité projeté, et bientôt, si nous sommes exactement renseignés, on procédera à l'accomplissement des dernières formalités."

On mande de Vienne :

"M. Du Sommerard, commissaire général français pour l'Exposition de Vienne, vient de repartir pour Paris, après avoir passé quelques jours ici.

Il a assisté à la direction générale que la section française a à l'exposition de 187[illegible] a au moins aussi brillantes que celle de l'exposition de Paris, en 1867.

Les plus grandes maisons de commerce et les fabriques les plus renommées du pays ayant résolu de consacrer tous leurs soins à l'Exposition de Vienne, ont déclaré qu'elles ne prendront pas part, l'année prochaine, à l'Exposition de Londres, ce qui a été communiqué officiellement à la commission anglaise.

Les bureaux et les salons de réception de la commission française seront établis au rez-de-chaussée et au premier étage de la maison de M. Lorchtenberg sur la Ringstrasse. M. Du Sommerard a loué ces appartements avant son départ."

— On lit dans le *Journal de Lyon* :

Nous recevons une dépêche rendant compte des paroles que M. Thiers a adressées à M. Cantonnet, au moment où le préfet du Rhône a pris congé du président.

"Dites à vos administrés, a dit M. Thiers, qu'ils peuvent avoir confiance en moi. Je ne suis pas un républicain de la veille, *mais je suis persuadé que toute monarchie est impossible dans notre pays. Je serai tout mon possible pour créer la République en France. Elle seule peut satisfaire nos intérêts.*"

Louisiane.

Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE DE PLAQUEMINES,
Le 30 octobre 1872.

Parce que nos habitations valaient avant la guerre mille, quinze cents, et même deux mille et deux mille cinq cents piastres l'arpent, je vieux dire un arpent faisant face au fleuve sur quarante de profondeur, ceux qui possèdent ici le sol s'imaginent que les terres ont toujours la même valeur ; et bien je l'ils déclarent vendre, ils ne peuvent trouver d'acquéreurs aux prix qu'ils demandent. Il est difficile de faire comprendre à plus plusieurs et à nos fermiers que de sa nature la valeur de la terre est perpétuellement variable, qu'elle change d'une lieu à l'autre, d'un temps à l'autre. Si l'on vendait aujourd'hui ces champs qui sont forcément en jachère pour ce qu'ils rapporteraient, dans deux ans notre population doublerait, et notre paroisse produirait annuellement vingt mille boucaus de sucre, quarante à cinquante mille barils de mélasse, et cent mille barils de riz décalé, et nos terres vaudraient beaucoup plus qu'au temps de l'esclavage.

Faute d'entendre leurs intérêts, nos propriétaires deviennent plus pauvres d'année en année, et le temps n'est pas éloigné où seront exproprés tous ceux qui sont maintenant chargés de dettes, et c'est le plus grand nombre. Cependant, s'ils avaient aliéné à temps une partie de leurs propriétés, ils auraient possédé l'autre libre de toute obligation hypothécaire.

Même en admettant le triomphe du parti conservateur en Louisiane, ce qui est assez problématique, ne devrait-on pas ici user de tous les moyens honnêtes pour faire réussir les candidatures d'Etat, de district et de paroisse ? On répète tous les jours que la Nouvelle-Orléans donnera dix mille voix de majorité à Greeley et à McHenry, que les paroisses au Nord de la Rivière-Rouge grossiront cette majorité, et que l'aide de la campagne électorale n'est plus douteuse. Je veux admettre tout cela, et même plus ; mais toutes les victoires remportées par nos frères des autres paroisses, ne nous délivreront pas de la clique radicale qui nous pressure depuis quatre ans. Nous devrions envoyer à la Législature un député digne de nous représenter, et non un Milon ou un Mahoney, gros nègres dont l'ignorance et la stupidité sont connues de tout le monde sur-cette côte. Il importe que les électeurs aux élections capitales de sauver le pays de la ruine et de la misère où le radicalisme l'a plongé. Encore quatre années d'une administration comme celle que nous possédons aujourd'hui, et nous sommes ruinés à tout jamais.

A moins qu'on ne pratique de grandes fraudes, le vote de cette paroisse sera faible lundi prochain, surtout dans le haut du fleuve, où se trouvent toutes les grandes habitations. Les nègres prennent peu d'intérêt à la politique cette année ; ils disent à la parti radical sorte victorieux ou vaincu de la lutte, ils seront toujours obligés de travailler pour leur pain. "Comme par le passé ; après tout, les élections regardent plutôt les blancs que les noirs, et ils ne voient pas pourquoi ils se casseraient la tête pour une affaire qui ne les touche pas de près. C'est ainsi que raisonnent beaucoup d'affranchis ; cependant ceux qui se rendront aux urnes électorales y déposeront leurs des bulletins radicaux.

Vendredi dernier, le 25 courant, il y a eu quatre ans que le sénateur O'Reilly envoya à la mort cinq Louisianais, dont le seul crime était l'amour qu'ils portaient à la France. Ces dignes fils de la Louisiane se nommaient Nicolas Chauvin de Lafre même, Jean Baptiste Noyan, Pierre Marquis, Joseph Millet et Pierre Carerse. Ils reçurent la mort avec courage et résignation sur la petite place située face des casernes. Les casernes faisaient alors face à la rue de la Vieille-Levée, aujourd'hui Decatur, et s'étendaient depuis l'ancien Corps de Gardes jusqu'à la rue du Quartier. La rue Gallatin traverse maintenant la petite place qui existait alors devant les casernes.

Les victimes d'O'Reilly furent passées par les armes le 25 octobre 1769, à trois heures après midi. Elles avaient été condamnées à être pendues, mais comme il n'y avait point de bourreau dans la colonie, elles furent fusillées.

Dans son "Voyage à la Louisiane," voici comment Lozières parle de cette expédition :

A trois heures après midi, les victimes paraissent. Elles étaient mises avec décence, et sur la route de leur supplice, elles conservaient avec une sorte de tranquillité qui n'est croyable que pour ceux qui connaissent la bravoure naturelle aux Louisianais comme aux Canadiens. Elles sont conduites chacune par deux officiers qui leur donnent le bras ; elles marchent d'un pas grave vers le lieu qui va être leur tombe ; elles regardent tous les assistants avec un air de bonté, ne profèrent pas une injure, et disent l'adieu le plus tendre à tous ceux qu'elles saluent.

Un esclave, attendu, s'avance, rien ne peut l'arrêter ; il est déjà dans les bras de son maître ; il le couvre de larmes et de baisers. C'est Cupidon, nègre de M. Caresse ; il reçoit son testament de mort. Le maître l'embrasse tendrement ; il donne publiquement sa liberté, en lui recommandant de ne point abuser de cet enfant. Ils se séparent, et les victimes sont bientôt sur le Champ de Mars.

On avait posé à l'extrémité de cette place, un banc pour les malheureux destinés à mourir. Ils refusèrent ce banc, sur les yeux, tous voulant voir l'appareil de leur mort. A cette occasion, M. Marquis, officier du plus grand mérite, dit, en repoussant la main qui voulait les bander les yeux : "Il sera assez surpris, lorsque la mort au service de mon maître pour ne pas la craindre, et je n'ai jamais terné ni détourné les yeux devant les ennemis." Et puis, s'adressant à ses malheureux camarades : "Mourons, mes chers compagnons d'infortune, puisqu'il le faut. Mourons en hommes ! la mort ne doit rien avoir d'effrayant pour nous, puisque nous mourons purs et sans tache." Ensuite, s'adressant aux soldats qui allaient être ses bourreaux : "Messieurs les Espagnols, leur dit-il, soyez témoins que nous nous mourons que pour avoir voulu vivre sous les Français ; quoique étranger, je suis Français, mon ! mon cœur a toujours été pour Louis le Bien-Aimé ! j'ai sacrifié trente et quelque années à son service, et je suis glorieux de voir aujourd'hui que mon amour pour la France soit la cause de ma mort." A l'instant, il déchire sa chemise, montre un estomac couvert de cicatrices, et leur dit : "Tirez, pourreaux !" Ces canaraïes montrent la même fermeté ; aussitôt les victimes tombent baignées dans leur sang.

O'Reilly avait commencé par faire saisir tous les biens des prisonniers, et, au nom du roi d'Espagne, il s'empara de tout : immeubles, mobiliers, esclaves, argenterie, linge, et jusqu'aux habits, tout entier, fut vendu au nom du roi, et prit soin de faire vivre mon parent et ses enfants furent réduits à la plus affreuse misère.

De cette horrible conduite, lorsqu'on saura que le jour même que les citoyens dont il s'agit furent déclarés prisonniers, les soldats furent mis à l'improviste dans leurs maisons, et qu'ayant été posés jusque sur les bulletts, les femmes, les enfants n'avaient pas même de pain. Sans la charité des particuliers, le gouvernement d'Orcilly laissait périr de faim des personnes dont il devorait la fortune.

Nous sommes autorisé à croire que de toutes ces fortunes, dont plusieurs étaient considérables, il en entra bien peu dans les coffres du roi d'Espagne. Il est vraisemblement tout l'odieux de cette cruelle affaire, tandis que ses agents indignes s'en appropriaient tout le profit. Il en résulta incontinent qu'il n'y eut jamais la plus légère indemnité pour aucune de ces malheureuses familles, qu'on les vit rapidement du désespoir de la famine. La veuve de M. de Lafreuière fut la seule qui obtint dix mille francs une fois payés. Le chevalier Noyan fut complètement dans ce faible don, comme belle fille et toutes deux, retirées au Cap Français, y ont langui dans une misère affreuse jusqu'à leur mort.

O'Reilly essaya tous les moyens pour ébranler les esprits ; il ne put y réussir. Il écrivit : "Mon ! ! !